

Lille, le 4 septembre 2018

**ARRETE N° 2018-271**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2, D714-28 et suivants ;  
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;  
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;  
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Monsieur Yann MARCHAND, Conservateur Général des Bibliothèques, est nommé Directeur Adjoint du Service Commun de la Documentation (SCD) de l'université de Lille.

**Article 2**

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille

  
Jean-Christophe CAMART

